



SESSION 2019

**CAPES
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : ARTS PLASTIQUES

**ÉPREUVE DE PRATIQUE PLASTIQUE
ACCOMPAGNÉE D'UNE NOTE D'INTENTION**

Durée : 8 heures

Les candidats composent à l'intérieur du format imposé « grand aigle » ne comportant ni extensions, ni rabats, et dont l'épaisseur totale (support plus réalisation) ne peut dépasser 1,5 cm.

Tout autre document de référence que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet est interdit.

Tout élément matériel formel, iconographique ou textuel doit être obligatoirement produit sur place par le candidat à partir de matériaux bruts.

Toute impression numérique intégrée dans la production plastique doit être conçue et produite sur place.

L'usage de dictionnaires et de recueils iconographiques sur quelque support que ce soit est rigoureusement interdit.

L'utilisation des produits et matériels suivants est interdite : bombes aérosols et appareils fonctionnant sur réserve de gaz, appareils à production de flammes vives, acides, produits chimiques volatils, inflammables ou toxiques.

Les matériels bruyants (perceuses, scies sauteuses...) sont interdits.

Les sèche-cheveux sont autorisés.

L'usage du chevalet est autorisé.

Il ne sera fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

L'usage des baladeurs, des téléphones portables et des tablettes numériques pendant la durée des épreuves est strictement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Rappel du cadre réglementaire de l'épreuve

Arrêté du 19 avril 2013 fixant sur les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré

NOR : MENH1310120A

Modifié par Arrêté du 30 mars 2017-art.1

Epreuve de pratique plastique accompagnée d'une note d'intention.

L'épreuve a pour but de tester l'engagement artistique du candidat, son aptitude à fournir une réponse pertinente et personnelle à une question posée, à faire la démonstration de ses capacités d'invention et de création, à témoigner de son savoir-faire en matière d'expression avec des moyens plastiques bidimensionnels.

L'épreuve prend appui sur une problématique issue des programmes des cycles 3 ou 4 ou du lycée. Le candidat doit respecter les consignes d'un sujet assorti d'un dossier documentaire comprenant une sélection de documents iconiques et/ ou textuels. Il réalise une production plastique bidimensionnelle (picturale, graphique, pouvant inclure le collage, associer diverses techniques, des moyens traditionnels et numériques) impérativement de format grand aigle.

La production est accompagnée d'une note d'intention soumise à notation, de vingt à trente lignes, écrites au verso. La note d'intention a pour objet, d'une part, de faire justifier au candidat les choix et les modalités de sa pratique plastique en réponse au sujet, d'autre part, qu'il établisse des liens entre les compétences plasticiennes visées par le sujet et celles des programmes des cycles 3 et 4 et du lycée.

Sujet

Narration visuelle

Comment interrogeriez-vous les modes d'organisation des images fixes à des fins de récit en proposant une narration visuelle, bidimensionnelle et personnelle ?

A cette fin, et pour soutenir vos intentions, vous procéderez dans les documents du dossier aux prélèvements de données plastiques, iconiques, procédurales ou sémantiques de votre choix et à leur libre emploi dans votre production.

Votre production pourra être graphique, picturale, inclure le collage, associer plusieurs techniques, intégrer des impressions réalisées durant l'épreuve et relevant de la gravure, de la photographie, de l'infographie, plus largement de moyens numériques, sous réserve de conformité et en respect des indications de la note de service portant sur l'esprit des épreuves et les matériaux et procédures.

Cette production sera obligatoirement accompagnée d'une note d'intention, de 20 à 30 lignes. Soumise à notation, elle est écrite directement au verso sur l'équivalent d'un format A4 (21 x 29,7 cm).

Dossier documentaire

Document 1 :

- Lucas CRANACH l'Ancien (1472-1553), *Le Paradis*, 1530, huile sur tilleul, 81 x 114 cm, Vienne, Kunsthistorisches Museum.

Document 2 :

- Louis LUMIÈRE (1864-1948), *photographie de son frère Auguste Lumière*, vers 1888, tirage original 14,5 x 9,7 cm, Lyon, Institut Lumière.

Cette photographie a servi à la démonstration de l'instantané photographique sur plaque Etiquette bleue.

Document 3 :

- Marion FAYOLLE (1988), *La Voyageuse*, 2014, extrait de l'album *L'Homme en pièces*, Editions Michel Lagarde, 2011, p. 8-9.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPES de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B E	1 8 0 0 E	1 0 2	3 4 2 9

► **Concours externe du CAFEP/CAPES de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B F	1 8 0 0 E	1 0 2	3 4 2 9

Document 1



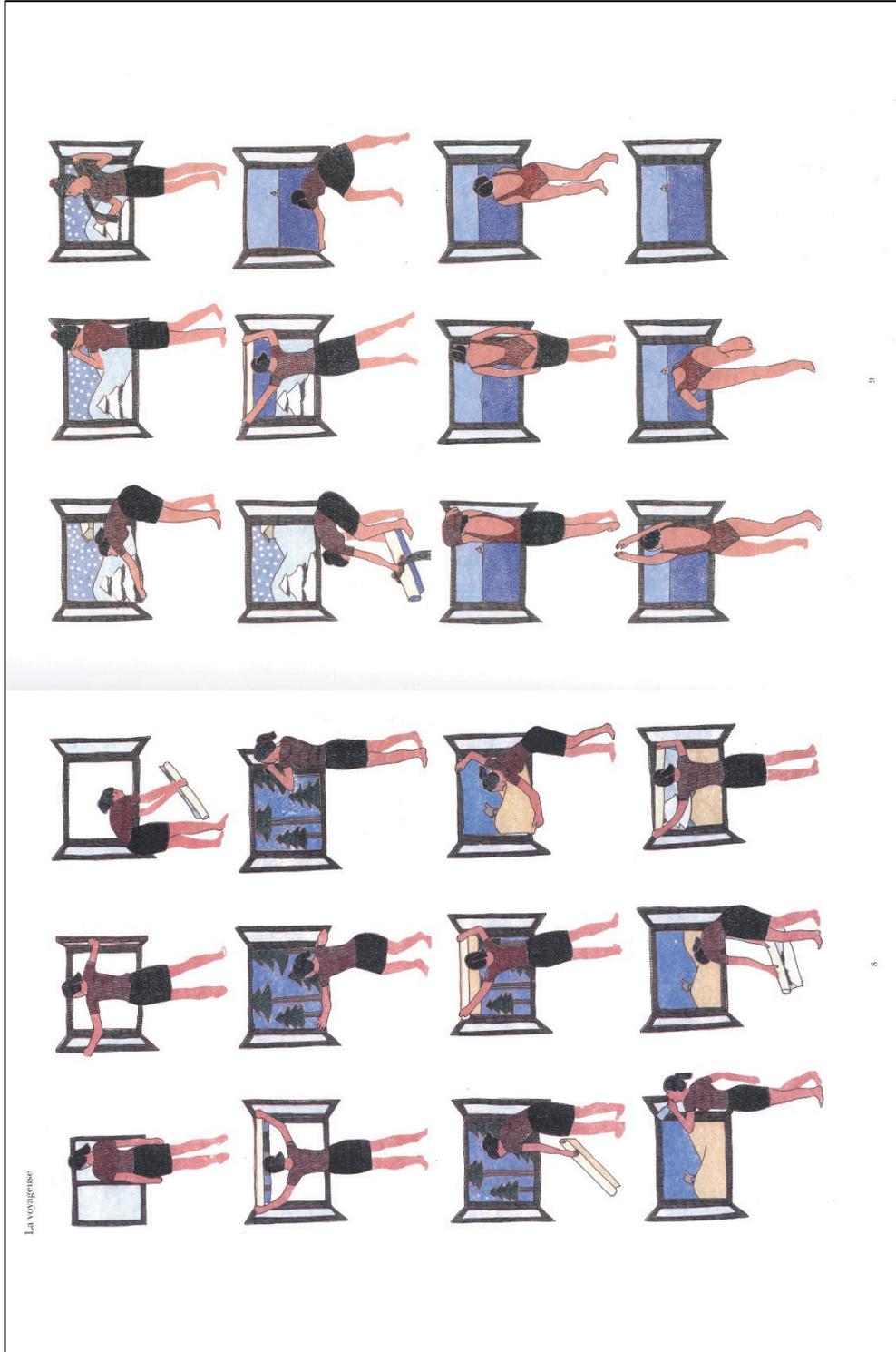
Lucas CRANACH l'Ancien (1472-1553), *Le Paradis*, 1530, huile sur tilleul, 81 x 114 cm, Vienne, Kunsthistorisches Museum.

Document 2



Louis LUMIÈRE (1864-1948), *photographie de son frère Auguste Lumière*, vers 1888, tirage original 14,5 x 9,7 cm, Lyon, Institut Lumière.

Document 3



Marion FAYOLLE (1988), *La Voyageuse*, 2014, extrait de l'album *L'Homme en pièces*, Editions Michel Lagarde, 2011, p. 8-9.